

Mise en ligne : 9 septembre 2016.
Dernière modification : 7 août 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES PRODUITS AROMATIQUES DE L'OCÉAN INDIEN (groupe Chiris)

S.A., 1924, au capital de 500.000 francs.

Société des produits aromatiques de l'océan Indien
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 51, avenue Victor-Emmanuel-III, PARIS
DOMAINE ET USINE A NOSSI-BÉ
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1925)

Créée en 1924, sous le patronage du groupe Chiris, pour l'exploitation et le commerce des produits aromatiques, plantes à essence et vanille dans la Grande-Île, cette société exploite actuellement plusieurs domaines à Nossi-Bé.

Appliquant les heureuses méthodes qui ont fait si excellemment leurs preuves dans les exploitations d'une société du même groupe, la Société coloniale de Bambao, la Société des produits aromatiques de l'océan Indien a rapidement mis sur pied et exécuté un programme dont les bons effets se font déjà sentir.

Quelques opérations heureuses sur les essences à parfum et la vanille, l'état d'avancement de ses cultures, la bonne exploitation de celles qu'elle a reprises font bien augurer de la suite des affaires de cette jeune société et il n'est pas douteux qu'à brève échéance, la Société des produits aromatiques de l'océan Indien occupe une place prépondérante parmi les exploitations de Madagascar.

Une des meilleures preuves qu'on puisse en donner est le fait que les Comptoirs coloniaux Chiris n'ont pas hésité à lui confier la gérance de leurs établissements de Madagascar.

SOCIÉTÉ DES PRODUITS AROMATIQUES DE L'OCEAN INDIEN
(*Revue coloniale*, septembre 1925)

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 septembre dernier a ratifié l'augmentation du capital qui se trouve porté de 1 à 4 millions de francs.

Société des produits aromatiques de l'océan Indien
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1926)

Les comptes du premier exercice social de cette société, clos le 31 décembre 1925, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 21 décembre font apparaître un

bénéfice d'exploitation de 902.146 fr. Déduction faite des frais généraux, intérêts et amortissements, le bénéfice net est de 183.830 fr.

Une assemblée extraordinaire est convoquée à la suite de l'assemblée ordinaire, en vue de modifier l'article 29 des statuts et de porter de 6 à 9 mois le délai pour arrêter les chiffres du bilan.

Société des produits aromatiques de l'océan Indien
(Le Madécasse, 30 novembre 1927)

L'assemblée du 11 octobre a pris acte d'un bénéfice net de 802.519 fr. 72 et de l'attribution de 340.676 f. aux amortissements. Avec le report de l'exercice précédent, le solde disponible atteint 909.183 fr. 97, sur quoi sont prélevés 5 % pour la réserve et 8 % d'intérêts au capital ancien de 4 millions. Le solde restant, 569.057 fr. 97, est reporté à nouveau.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à avril 1928 (d'après le montant du capital)] :

PRODUITS AROMATIQUES de l'OCÉAN INDIEN (Soc. des). Siège social : 51, av. Victor-Emmanuel-III, Paris, 8^e. T. Elys. 69-80, 54-40 et 22-88. Code: Cogef Lugagne. Soc. an. cap. 4.000.000 fr. — Cons. d'adm. : MM. G. Chiris, G. Gruet et de Grandprey. — Plantations et usines : à Nossi-Bé.

Plantations de : vanille, café, ylang-ylang, lemongrass et autres plantes aromatiques. Distillation d'essences aromatiques. (02.Z-8810).

Société des Produits Aromatiques de l'Océan Indien

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

51, Avenue Victor-Emmanuel-III -s- PARIS

Adr. tél. : BAMBAO - PARIS

Téléphone : ELYSÉES 22-88, 54-40, 69-80

**AGENCES à : Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie,
Maroantsetra, Antalaha, Tamatave, Tananarive, etc.**

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS

**CUIRS SECS ARSENIQUÉS & SALÉS SECS,
CAFÉS, POIVRES, PIMENTS, CACAO,
RAPHIA, RABANES,
PALISSANDRE, ÉBÈNE,
GOMME COPALE,
ESSENCES,
VANILLES.**

Société des produits aromatiques de l'océan Indien
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

51, avenue Victor-Emmanuel-III, PARIS [= Coloniale de Bambao (Chiris)]
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1928)

Adr. tél. : BAMBAO-PARIS Téléphone : ÉLYSÉES 22-68. 54 40. 69-80

AGENCES à : Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie,
Maroantsetra, Antalaha, Tamatave, Tananarive, etc.

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS

CUIRS SECS ARSENIQUÉS et SALÉS SECS,
CAFÉS, POIVRES, PIMENTS, CACAO,
RAPHIA, RABANES,
PALISSANDRE, ÉBÈNE,
GOMME COPALE,
ESSENCES,
VANILLES.

Produits aromatiques de l'océan Indien
(*Le Journal des finances*, 22, 24 et 29 juin 1928)

Lundi prochain 25 juin, on introduira au Parquet, au comptant, vraisemblablement vers 650, les actions de 500 fr. de la Société des produits aromatiques de l'océan Indien.

Cette entreprise a été fondée par les Comptoirs coloniaux Chiris, en 1924, au capital de 500.000 francs.

Son objet immédiat était de reprendre aux Comptoirs coloniaux Chiris les établissements qu'ils exploitaient à Madagascar et qui s'occupaient spécialement de l'achat des essences aromatiques pour les usines de Grasse de la Maison Antoine Chiris. Le cadre de l'activité de la nouvelle entreprise ne devait pas tarder à s'étendre beaucoup, conformément du reste au programme que s'étaient tracé ses créateurs.

Dès sa constitution, la nouvelle société faisait l'acquisition, à Nossi-Bé, d'un domaine de 400 hectares, dont la mise en valeur s'est rapidement poursuivie et qui, à l'heure actuelle, comporte les plantations suivantes : 140.000 vanilliers, 3.500 ylang-ylang, 50.000 caféiers, 9.000 poivriers et d'autres cultures secondaires en plein rapport cette année.

Des agences ont été installées à Tamatave, Tananarive, Majunga, où se trouve la direction générale, Hellville, Diego-Suarez, Antalaha, Maroantsétra, Brickaville, Mahanaro, Fénérive, Sainte-Marie, Mananara, Nossi-Bé et, dans l'île de la Réunion, à Saint-Denis, permettant d'écouler les produits importés et d'acheter les produits de la colonie autres que ceux provenant des domaines. Une sucrerie et une rizerie fonctionnent à Maroantsétra, où la Société possède une concession forestière de 600 hectares comportant un pourcentage élevé d'essences rares telles que le palissandre et l'ébène. Dans toutes les agences sont installées des ateliers de préparation de produits indigènes : vanille, raphia, paka, aloès, piassava, rabanes, café, peaux, etc.

La direction générale des ventes se trouve à Paris. Les affaires sont traitées : à Marseille par les Établissements Antoine Chiris, dont l'organisation, les bureaux et les magasins appartiennent en commun aux différentes sociétés du groupe Chiris ; à Londres, par Antoine Chiris Ltd ; à New-York, par Antoine Chiris Cy.

La société a, en outre, des agents à Lyon, Nantes, Orléans, Bordeaux, Le Havre, Amsterdam, Milan, Gênes, et des correspondants dans les principales places d'Europe.

Les principaux produits importés sont les vanilles, les essences, les clous de girofle, les cafés, cacaos, kervels, poivres, piments, l'écorce de cannelle, l'ébène, le palissandre, la

cire d'abeille, le copal, les coquillages, les écailles de tortues, le kapok, le raphia, le piassava, les rabanes, les chapeaux en aloès, le paka, les cuirs arseniqués et salés secs, les graines de pulgheres (pignons d'Inde), les pois du Cap, le manioc, les écorces de palétuviers, le graphite.

A l'exportation de France vers la colonie, la Société a les représentations et exclusivités des maisons Peugeot et Cie, De Dion-Bouton, Michelin, Motobécane, Huiles Quervel, Établissements métallurgiques de Senelle-Maubeuge, Établissements Kuhlmann, Usines du Vieux-Condé (boulonnerie et ferronnerie), Établissements Damana-Lapierre (photographie), Société d'optique et de mécanique de haute précision, Société de l'Est-Asiatique Danois, Fly Tox, les vins de Noirot-Carrière, Bouton et Guestier, champagne Abèle. Les ventes de marchandises exportées sont passées de 16.586.000 fr. en 1926, à 21.862.000 fr. en 1927.

Le capital de la Société des produits aromatiques de l'océan Indien, de 500.000 fr. à l'origine, est passé successivement à 1 million, 4 millions et 8 millions, son chiffre actuel ; il est représenté par 16.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Les actions, après prélèvement pour la réserve légale, ont droit à un premier intérêt de 8 %. Il est attribué ensuite 15 % au conseil d'administration et le solde est partagé à concurrence de 85 % entre les actions et de 15 % entre les parts de fondateur.

Le premier exercice social, d'une durée de dix-huit mois, s'est traduit par un bénéfice brut de 902.146 fr. ; après 480.371 fr. d'amortissement, le bénéfice net est ressorti à 133.331 fr. ; l'exercice 1927, d'une durée de douze mois, a laissé un bénéfice brut de 3.994.285 fr. et déduction faite de 350.676 fr. d'amortissement, un bénéfice net de 804.519 fr., permettant la répartition d'un dividende de 40 fr.

L'exercice commencé le 1^{er} janvier 1927 se termine le 30 juin, la date de clôture de l'année sociale, ayant été modifiée; il s'étendra donc sur dix-huit mois. D'après les renseignements communiqués, il paraît devoir être aussi favorable que le précédent.

Le dernier bilan publié est naturellement celui de l'exercice 1926 ; il ne présente plus qu'un intérêt rétrospectif. Les exigibilités se totalisant au passif par 22.455.000 fr. avaient pour contrepartie à l'actif 23.930.000 fr. de stocks, débiteurs et effets à recevoir, plus 1.819.000 fr. en caisse ou en banque. Comparativement à l'ampleur de l'affaire, le fonds de roulement pouvait paraître à ce moment un peu mince ; l'augmentation du capital a dû lui donner, depuis, l'élasticité nécessaire.

La Société des produits aromatiques de l'océan Indien, patronnée par un groupe actif et puissant, travaillant dans une colonie disposant de grandes richesses naturelles et dont l'activité économique progresse régulièrement, réunit des éléments qui méritent qu'elle retienne l'attention, surtout si l'on considère, par ailleurs, au point de vue plus spécialement boursier, que l'introduction de ses titres est prévue à un cours qui ne comporte pas de prime excessive.

ETUDE DE M^e MARTIN, AVOCAT DÉFENSEUR A TAMATAVE
(Le Tamatave, 5 septembre 1928)

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mai 1928, des actionnaires de la Société des produits aromatiques de l'océan Indien, il résulte que le siège social qui se trouvait à Majunga (Madagascar), a été transféré à Paris, 51, avenue Victor-Emmanuel III.

Dépôt du procès-verbal de cette assemblée générale a été fait au greffe du Tribunal de première instance de Tamatave le 24 août 1928.

Pour extrait.

Produits aromatiques de l'océan Indien
(*Le Journal des finances*, 22 août 1930)

L'action Produits aromatiques de l'océan Indien, d'une valeur nominale de 500 francs, est offerte en vain depuis un certain temps, à 85 francs. Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 9 septembre, à l'issue de l'assemblée ordinaire, pour examen de la situation et dissolution éventuelle de la Société.

ENTREPRISES COLONIALES
Produits aromatiques de l'océan Indien
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1930)

L'exercice se solde en perte de 3.630.681 francs. Compte tenu du report déficitaire antérieur, la perte totale ressort à 8.734.515 fr.

L'assemblée extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société et nommé deux liquidateurs.

RADIATIONS
Parquet
PRODUITS AROMATIQUES DE L'OCEAN INDIEN (en liquidation)
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1932)
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 16 avril 1932)

À partir du 14 mars prochain, les actions cesseront d'être négociables à la Bourse.

Suite :

Reprise probable par la Société coloniale de Bambao.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE BAMBAO
(*Les Annales coloniales*, du 7 mars 1929 jusqu'au 14 janvier 1933)

Agent à Tananarive et Tamatave des Éts de Dion-Bouton : camions, draisines.
